



Bloquage et saisie d un compte

Par **cedric**, le **13/08/2010** à **13:09**

Bonjour,
je fais l'objet d'une saisie sur compte et d'un blocage de compte et ce que je ne comprend pas c'est que je n'ai pas reçu de courrier me prévenant de cette action de plus la banque de France connaissant ma situation d'ailleurs la commission m'a accordé un moratoire de deux ans celui-ci prendra effet le premier septembre alors que me reste-t-il à faire merci si vous m'aidez à trouver la solution

Par **jeetendra**, le **13/08/2010** à **20:44**

Bonjour, lisez dans mon blog l'article sur le recouvrement des impayés des particuliers, tout y est, à ce stade il vous faut saisir le juge de l'exécution pour obtenir une main levée de la saisie bancaire, lui expliquez que vous avez obtenu un moratoire (Banque de France), vous avez été prévenu par votre créancier à travers le commandement de payer, rembourser le crédit, la dette, vous n'avez pas pu réagir, l'huissier a procédé à la saisie bancaire de votre compte, [fluo]ce n'est qu'après l'entrée en vigueur du moratoire que vous êtes vraiment protégé[/fluo], cordialement.